

ARRONDISSEMENT DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

Séance du 08 mars 2018

En exercice: 77

Présents : 65 Votants: 75 (dont 10 procurations) Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents:

N°23

M. Frédéric AGUILERA, Président.

OBJET:

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL (à partir de la question n°36), Vice-Présidents.

BASE NAUTIQUE DE SAINT-CLEMENT

AVENANT 3 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC Mmes et MM. F. MINARD – J. JOANNET - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - P SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN (jusqu'à la question n°18) – C. MALHURET (à partir de la question n°9) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

Rendue exécutoire:

formant la majorité des membres en exercice.

Transmise en Sous-Préfecture le :

2 0 MARS 2018

Publiée ou notifiée le :

2 0 NASS 2018

Absents ayant donné procuration: M. J. TERRACOL à M. CHARASSE (jusqu'à la question n°35), Vice-Président.

Mmes et MM. J.P BLANC à M. AURAMBOUT – C. BERTIN à AG. CROUZIER – B. BAYLAUCQ à A. CORNE - H. DUBOSCQ à JS. LALOY - J. BLETTERY à F. SZYPULA - C. BOUARD à B. AGUIAR – G. MAQUIN à C. GRELET (à partir de la question n°19) - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°8) - MO. COURSOL à M. JIMENEZ – C. LEPRAT à B. KAJDAN, Conseillers Communautaires.

<u>Absents excusés</u>: M. F. BOFFETY – W. PASZKUDZKI, Conseiller Communautaire.

Secrétaire: M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu la convention de délégation de service public du 29 juillet 2008 conclue par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Montagne Bourbonnaise (SMAT) aux droits de laquelle s'est substituée la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Considérant que la fréquentation du site nécessite un entretien régulier sur toute l'année des sanitaires ouverts au public ainsi que la gestion des bennes contenants les déchets des usagers du site, prestations non incluses dans le contrat de délégation précité,

Considérant que ces prestations ne nécessitant pas l'emploi d'un agent à temps complet, il est de l'intérêt de Vichy Communauté de confier ces missions au délégataire en contrepartie d'une réduction de sa redevance mensuelle versée en contrepartie de l'exploitation des activités de la base nautique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- décide de conclure un avenant n°3 confiant au délégataire les missions suivantes :
 - entretien des sanitaires publics,
 - gestion des bennes contenants les déchets ménagers des usagers du site,
- arrête le montant de la redevance mensuelle à 150 € HT, payable semestriellement à terme échu les 1^{er} juillet et 31 décembre 2018,
 - autorise le Président de la communauté d'agglomération à signer l'avenant,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Prégident.

Frédérie AGUILERA

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté

le 08 mars 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au/registre.

.../...

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 23 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS 2018

Objet de l'acte : BASE NAUTIQUE DE SAINT-CLEMENT - AVENANT 3 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC Date de décision: 08/03/2018 Date de réception de l'accusé 20/03/2018 de réception : Numéro de l'acte: 08MAR2018 23 Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180308-08MAR2018_23-DE Nature de l'acte : Délibération Matières de l'acte: 1.2 Commande Publique Délégation de service public Date de la version de la 19/04/2017 classification:

Nom du fichier: 23.pdf (99_DE-003-200071363-20180308-08MAR2018_23-DE-

1-1_1.pdf)